

LE PROGRAMME INTERREG EUROPE (V C) COOPÉRATION INTERRÉGIONALE 2014 - 2020

OBJECTIF DU PROGRAMME : Le programme de coopération interrégionale Interreg Europe vise à soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régionaux (programmes Investissement pour la croissance et l'emploi et Coopération territoriale européenne).

ZONAGE : L'aire de coopération du programme est non seulement tout le territoire de l'Union, y compris les régions insulaires et ultra périphériques ainsi que la Norvège, la Suisse en tant que partenaires extérieurs.

BÉNÉFICIAIRES : Autorités de gestion des programmes des fonds structurels, collectivités régionales et locales, ou organismes publics équivalents (agences, instituts, organisations en charge de politiques thématiques impliqués dans la mise en œuvre des politiques aux côtés des autorités (ex : Chambre de commerce, Agence régionales de développement, universités et centres de recherche).

GESTION DU PROGRAMME : La Région Nord-Pas-de-Calais poursuit son rôle d'Autorité de gestion unique du programme de coopération interrégionale, pour le compte des 28 États membres (+2).



Le Secrétariat Technique Conjoint unique du programme est situé à Lille.

Points de contact France : Caroline Gauthier : point de contact Nord de la France : caroline.gauthier@nordpasdecals.fr / 03 28 82 70 83 et Patricia DI BIASE, point de contact Sud de la France : pdibiase@regionpaca.fr – 04 91 57 56 06

THÈMES DE COOPÉRATION : le programme portera sur les 4 thèmes suivants :

Recherche & Innovation	Compétitivité	Economie à faibles émissions de carbone	Environnement et efficacité des ressources
<p>Renforcement des capacités en matière de recherche, de développement technologique et d'innovation</p> <p>Mise en œuvre des résultats de l'innovation au travers des chaînes régionales de la spécialisation intelligente</p>	<p>Amélioration des politiques de soutien aux PME à toutes les étapes de leur cycle de vie, afin de favoriser leur croissance et leur engagement dans l'innovation</p>	<p>Transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (via les politiques de développement des sources d'énergies renouvelables, ou la promotion du transport multimodal durable).</p>	<p>Protection et développement du patrimoine naturel et culturel</p> <p>Transition vers une utilisation rationnelle des ressources, promouvant la croissance verte et l'éco-innovation.</p>

LE PROGRAMME PEUT SOUTENIR 2 TYPES D'OPÉRATIONS :

- **Des projets de coopération (durée de 3 à 5 ans)**, portés par des acteurs publics issus de différents pays d'Europe pour échanger leurs expériences en matière de politique régionale (échange d'expériences et de bonnes pratiques, accompagné d'un plan de transfert entre les partenaires).

- **Des plateformes thématiques**, dédiés au transfert de bonnes pratiques de développement régional vers des programmes de Fonds Structurels européens (Convergence, Compétitivité Régionale et Emploi et autres programmes de Coopération Territoriale Européenne) des régions représentées dans le partenariat.

MONTANTS : Le budget du programme de coopération interrégionale s'élève à **359 millions d'euros de FEDER pour la période 2014-2020**. Le taux d'intervention FEDER variable (75 % pour les organisation du secteur privé à but non lucratif, 85 % pour les organismes publics et assimilés publics).

site du programme (rubrique 2014-2020 sur site 2007-2013) : www.interreg4c.eu